



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
North Core Project | Projet Dorsale Nord

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS- SELECTION DE FIRMES)

Pays : Nigeria, Niger, Bénin et Burkina Faso

Nom du Projet : Projet d'interconnexion électrique « WAPP – Dorsale Nord »

Financement N° : Crédit IDA 6342-NG, Dons IDA 392-BF&394-NE

Titre de la mission : Audit annuel de performance¹ environnementale et sociale du Projet Dorsale Nord.

Référence : AUDIT SAUVEGARDES-PROJET DORSALE NORD

Date : 11 décembre 2023

1. Les Gouvernements du Nigeria, du Niger, du Bénin et du Burkina Faso ont obtenu des financements de la Banque mondiale pour couvrir une partie du coût du Projet d'Interconnexion Electrique 330 kV appelé « Projet Dorsale Nord » et ont l'intention d'utiliser une partie de ces financements pour effectuer des paiements au titre de Services de Consultants pour la réalisation de l'audit de vérification de la performance environnementale et sociale du Projet Dorsale Nord.

Ce projet consiste en la construction d'une ligne de transport d'énergie électrique 330 kV sur environ 880 km reliant Kalgo au Nigeria à Ouagadougou au Burkina Faso en passant par Niamey et Zabori au Niger avec un segment reliant le poste de Zabori au poste de Malanville au Bénin ainsi que des postes associés.

2. Étendue des services

Les services attendus du Candidat portent sur l'audit de vérification de la performance environnementale et sociale ayant pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du projet avec les exigences environnementale et sociale applicables.

L'audit se concentrera spécifiquement sur l'évaluation du degré de conformité avec les dispositions des accords de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales ainsi que les exigences environnementales et sociales des PTF, identifiera les non-conformités, les bonnes pratiques et les lacunes, et recommandera des mesures correctives.

3. Durée de mission

La durée totale de la mission est estimée à 60 jours calendaires par audit, pour trois audits (de 2019 à 2023, de janvier à juin 2024 et de janvier à décembre 2024), les experts-clés intervenant à temps partiel. La date prévue de commencement de la mission est mai 2024.

4. Termes de Référence

Les Termes de Référence (TdR) détaillés pour la mission peuvent être obtenus sur demande en envoyant un courriel à l'adresse suivante: procurement@wappnorthcore.org avec copie à info@wappnorthcore.org.

5. Qualifications des Consultants et critères de présélection

¹ Ceci est différent de l'audit de conformité existant dans les législations nationales. Il ne saurait les remplacer.

Le Projet WAPP Dorsale Nord invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour effectuer les Services. Les critères de présélection sont basés sur les expériences générales et spécifiques des candidats définies comme suit :

- Être un Bureau d'études ou un groupement de bureaux d'études disposant d'au moins dix (10) années d'expériences pratiques en évaluation environnementales et sociales et spécifiquement dans :
 - o la réalisation des audits annuels de performance environnementale et sociale ;
 - o la réalisation des études d'impacts environnemental et social (EIES), des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
 - o la mise œuvre et/ou le suivi et de la surveillance environnementale (SSEnv)
- Le consultant devra en outre attester d'une expérience dans l'élaboration des études environnementales et sociales, et des audits de conformité environnementale et sociale ainsi que dans la mise en œuvre de PGES de projets sous financement de l'AFD (Agence Française de Développement) et/ou de la BAD (Banque Africaine de Développement) et/ou de la BM (Banque Mondiale).
- Il ne devra pas avoir participé à une mission d'évaluation environnementale et/ou sociale dans le cadre du Projet WAPP-Dorsale Nord.

Le Personnel clé nécessaire à la réalisation de la mission ne sera pas évalué à cette étape-ci.

Critères d'évaluation	Notation	Points
1. Qualification Générale du Consultant		10
Ancienneté :		10
Dix années de création et plus	10	
Moins de dix ans	0	
2. Qualification et compétences pour la mission		70
2.1 Expérience pertinente pratique en évaluation environnementale et sociale : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'audits annuels de performance environnementale et sociale réalisés au cours des dix dernières années – 20 pts (4 pts par audit) - Nombre d'études d'impacts environnemental et social (EIES) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) – 10pts (2 pts par étude réalisée au cours des 10 dernières années) - Nombre de missions de mise œuvre et/ou de suivi et surveillance environnementale (SSEnv) – 10pts (2 pts par mission réalisée au cours des 10 dernières années). 		40
2.2 Expériences dans la conduite des audits E&S ou dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES et PGES de projets financés par l'AFD, la BAD ou la BM : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'audits annuels de performance environnementale et sociale réalisés au cours des dix dernières années – 20pts (4 pts par audit) - Nombre d'études d'impacts environnemental et social (EIES) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) – 10pts (2 pts par étude réalisée au cours des 10 dernières années) 		30
3. Expérience pertinente sur les pays		20
Expériences en évaluation environnementale et sociale dans les pays de l'Afrique de l'Ouest – 20 pts (4pts par expérience)		20
Total		100

La note minimale requise pour être éligible est de **70 points /100**.

Les Consultants ayant obtenu la note supérieure ou égale à 70/100 seront classés pour établir la shortliste sur la base de laquelle les consultants retenus seront invités à soumettre leur proposition.

6. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs d'IPF » de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et en août 2018 (« Règlement de Passation des Marchés »), énonçant la politique de la Banque Mondiale sur les conflits d'intérêt.
7. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres Consultants pour former une association (joint-venture) pour augmenter leurs chances de qualifications, mais doivent clairement indiquer si l'association est une joint-venture (Groupement) et/ou une sous-traitance.

Dans le cas d'une joint-venture, tous les partenaires de l'association sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité de l'exécution du contrat s'ils sont retenus.

8. Les Consultants seront sélectionnés conformément à la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (« SFQC ») énoncée dans le « Règlement de Passation des Marchés ».
9. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse email : procurement@wappnorthcore.org avec copie à info@wappnorthcore.org.
10. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées par écrit en langue française, sous forme électronique (Format PDF) à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée, au plus tard le **06 février 2024 à 11 H 00, GMT + 1**. L'objet du courriel doit clairement porter la mention : « Audit Sauvegardes- Projet Dorsale Nord »